

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1974)

Rubrik: Indochine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

collaboration avec le ministère israélien des Affaires sociales et sous la supervision du CICR, aux habitants du Nord et Centre Sinaï.

De plus, 940 tonnes de farine, offertes par la Confédération suisse pour les populations de la bande de Gaza et du Sinaï, sont arrivées au port d'Ashdod à la fin de l'année. Cette nourriture devrait être distribuée en 1975.

Indochine

En raison de l'évolution intervenue en 1974 dans cette partie de l'Asie, quelques modifications ont été apportées au dispositif mis en place en 1972 par la Croix-Rouge. Le directeur du Groupe opérationnel pour l'Indochine (GOI), M. Stroh, a repris ses fonctions de secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise à partir du 1^{er} avril 1974. Ses responsabilités ont été assumées depuis lors conjointement par le directeur du Bureau des Secours de la Ligue et le directeur du Département des Opérations du CICR. Le bureau GOI à Genève a dès lors fonctionné au titre de « bureau de coordination opérationnelle de l'assistance Croix-Rouge ».

Parallèlement, sur le terrain, compte tenu de l'évolution de la situation, le CICR et la Ligue ont progressivement repris leurs domaines d'activités respectifs. En République Khmère, l'action de l'assistance internationale de la Croix-Rouge (AICR) s'est poursuivie comme précédemment.

Cette adaptation interne et cette répartition des tâches n'ont pas modifié la poursuite des programmes d'assistance en cours¹. Dans cette perspective, le CICR a maintenu ses contacts avec la République démocratique du Vietnam ainsi qu'avec le Gouvernement de la République du Vietnam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam.

Sur le plan de la recherche de fonds, le CICR et la Ligue ont poursuivi leur approche conjointe des donateurs.

¹ Cf. Tableau des secours p. 63 du présent Rapport.

VIETNAM

Gouvernement de la République démocratique du Vietnam

Le CICR a maintenu le contact avec la Croix-Rouge et le Gouvernement de la RDVN; à deux reprises, le délégué général pour l'Asie s'est rendu à Hanoï en 1974.

Le GOI a poursuivi, en RDVN, l'exécution du programme de construction d'habitations préfabriquées¹ destinées à la population civile victime des bombardements.

Gouvernement de la République du Vietnam

Prisonniers de guerre: La délégation du CICR à Saïgon a continué son activité en faveur des captifs auxquels la RVN a accordé le statut de prisonnier de guerre.

Ces prisonniers ont été capturés après la signature des Accords de Paris de janvier 1973. Le nombre de prisonniers visités par les délégués du CICR au camp de Can Tho se montait à environ 700 en avril, et à plus de 1000 en octobre 1974.

Détenus civils: Le CICR n'a pas visité, en 1974, cette catégorie de détenus, conformément à la décision qu'il avait prise en 1972 de suspendre ses visites.

Le CICR aurait été désireux de reprendre son activité en faveur des détenus en raison des événements, mais à condition que ses délégués pussent visiter, sans restriction, les lieux de détention, et s'entretenir sans témoin avec les détenus qui y étaient incarcérés.

Action médico-sociale: L'action médico-sociale du CICR s'est poursuivie en 1974 en faveur de quelque 2000 orphelins, enfants handicapés ou invalides. Le CICR a fourni le personnel médical qualifié, des médicaments et a consacré à cette action près de 76 500 francs.

Quant à l'AICR, elle a poursuivi son aide aux victimes des hostilités et particulièrement aux personnes déplacées. Depuis le milieu de l'année 1974, l'AICR n'a plus de délégation propre en RVN. Dans les limites des ressources disponibles, l'assistance aux programmes de la Croix-Rouge de la RVN a toutefois été maintenue¹.

¹ Cf. Tableau des secours p. 63 du présent Rapport.

Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam

Durant l'année 1974, le CICR a maintenu ses contacts avec le GRP, témoignant ainsi de son désir d'apporter son aide à toutes les victimes du conflit où qu'elles se trouvent et cela sur une base d'égalité.

Le GOI a continué l'envoi, par expéditions échelonnées, de l'équipement nécessaire pour un hôpital de 250 lits¹.

CAMBODGE

République khmère

Les délégués du CICR ont pu voir, dans le cadre d'une première visite effectuée au cours du dernier trimestre de l'année, un certain nombre de prisonniers au bénéfice du statut de prisonnier de guerre qui leur a été accordé par les autorités khmères. A la fin de 1974, des démarches étaient en cours pour continuer et étendre ces visites.

L'AICR a poursuivi ses activités en République khmère en faveur des personnes déplacées et des blessés¹. Des distributions de secours ont été exécutées en collaboration avec la Croix-Rouge khmère. Des équipes médicales et chirurgicales, mises à la disposition de l'AICR par diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge², ont œuvré dans des hôpitaux de la capitale et en province.

Gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge

Diverses communications ont été adressées par le CICR à la Mission du Gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge en France pour l'informer de la composition de ses équipes de délégués et de personnel médical et lui indiquer les lieux où elles travaillaient.

Le GRUNC s'était déclaré disposé à recevoir une aide du CICR, aide dont à fin 1974 les modalités restaient à être déterminées en fonction de l'évolution de la situation.

Malgré les difficultés de transmission, une petite quantité de médicaments (provenant du GOI) a pu être remise au GRUNC sur le terrain.

¹ Cf. Tableau des secours p. 64 du présent Rapport.

² Il s'agit des Sociétés nationales des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Norvège, Suède, Suisse.

ROYAUME DU LAOS

Les prisonniers de guerre aux mains des deux parties en présence au Laos ont été échangés en septembre et octobre 1974. Auparavant, la délégation du CICR avait visité, en juillet, les quelque 170 prisonniers de guerre détenus à Vientiane et leur avait remis des secours.

La délégation, agissant pour l'AICR, a distribué également des secours aux personnes déplacées, avec le concours de la Croix-Rouge lao¹. Elle s'est intéressée de près au projet de cette Société de réinstaller des personnes déplacées dans le village de Ban Kok Van. Des équipes médico-chirurgicales, mises à disposition par des Sociétés nationales de la Croix-Rouge², ont continué leur travail dans plusieurs villes de province (dispensaires, campagne anti-malarique).

Au début de l'année, avant l'entrée en fonction du Gouvernement d'Union nationale, un délégué du CICR a visité le Président du Front patriotique lao à Sam Neua. Les contacts constants à Vientiane entre la délégation du CICR et les représentants du FPL ont en outre permis l'envoi de médicaments, de matériel et d'appareils sanitaires¹ au Front patriotique lao.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

A la suite des incidents des îles Paracel, 48 marins appartenant aux forces armées de la République du Vietnam (5 blessés et 43 valides) ont été capturés par les forces armées de la République populaire de Chine. Ces prisonniers ont été rapatriés par l'intermédiaire du CICR les 31 janvier et 18 février 1974 via Hong Kong.

Sous-continent asiatique

L'année 1974 a été marquée par la poursuite des activités découlant de l'Accord de New Delhi du 28 août 1973³ entre les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, accord avalisé par le Gouverne-

¹ Cf. Tableau des secours p. 63 du présent Rapport.

² Il s'agit des Sociétés nationales des pays suivants: Japon, Royaume-Uni, Suisse.

³ Cf. Rapport d'activité 1973 pp. 28 et suiv.